

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2022**

**ARRONDISSEMENT**  
TOUL  
**CANTON**  
NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 octobre à 10h00

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 14  
De votants 14  
De présents 13

**Etaient présents :**

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – Amélie KOENIG – Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;  
Mrs Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :  
La liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la porte de la mairie le 10 octobre 2022

La convocation du conseil avait été faite le 3 octobre 2022.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 10 octobre 2022

Le maire,  
Patrick POTTS

**Absents excusés :**

Daniel BORACE donne procuration à Ghislain PAYMAL

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Ghislain PAYMAL obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2022 est approuvé.

**AMENAGEMENT DES RUES DU LIEUTENANT EXCOFFIER, DE LA  
COTE ET DU BOIS L'ÉVÊQUE : ATTRIBUTION DU MARCHE**

**N°I-VI-2022**

Suite à l'appel d'offre lancé le 21 juillet 2022 concernant les travaux de voirie des rues du lieutenant Excoffier, de la Côte et du Bois l'Évêque, Patrick POTTS, Maire, fait part aux membres du conseil municipal des propositions reçues.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

➤ **Retient** la proposition suivante :

Aménagement des rues du Lt excoffier, de la Côte et du Bois l'Évêque : société THIRIET TP domiciliée à REHAINVILLER (54300) pour un montant de 344 963,50 € HT.

➤ **Autorise** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Patrick POTTS

Le secrétaire de séance,  
Ghislain PAYMAL